

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE BAGES

Séance du Mercredi 28 septembre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-052

Convention de Partenariat avec l'éducation nationale pour la mise à disposition d'un environnement numérique

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme AURICHE Christine, 1^{ère} Adjointe.

Étaient présents :

Christine AURICHE
Georges GUARDIA
Corine BORDES
Bernard CONTON
Marjorie POHYLSKI
Adrien MOGLIA
Anaïs CAZORLA
Pierre CAMPA
Jean-Marie GUILLOY

Chantal BORNAREL
Vincenzo ROMANO
Jean LOPEZ
Elizabeth MOLINA
Sylvain GARCIA
Louis REVARDY
Robert STEFAN
Marie-Claire NATIVEL

Étaient représentés :

Marie CABRERA	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Jennifer FERNANDES	a donné pouvoir à	Marjorie POHYLSKI
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Olivier BATLLE	a donné pouvoir à	Pierre CAMPA
Marie-Antoinette TAULERE	a donné pouvoir à	Chantal BORNAREL
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Sylvain GARCIA
Patrice AYBAR	a donné pouvoir à	Robert STEFAN

Étaient absents : Kadi BEN ABDESLEM excusé, Ludovic ROBERT excusé

Secrétaire de séance : Vincenzo ROMANO

Nombre de membres présents :	17	Nombre de procurations :	8	Nombre d'absent :	2	Nombre de votants :	25
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame la Présidente souligne que maintenir l'école dans l'ère du numérique, en collaboration étroite avec l'Académie de Montpellier est un axe prioritaire pour la collectivité.

En 2015, la collectivité a validé la convention de partenariat initiant la mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour les élèves de la commune.

La ville assurant l'équipement informatique et les accès internet nécessaires à l'utilisation d'ENT. (Environnement Numérique de Travail).

.../...

.../...

La commune en maintenant sa présence dans ce dispositif dispose à la fois d'une vitrine pour les écoles de Bages mais aussi d'un moyen de communication adapté et évolutif. Ce dispositif s'appuie sur une application qui offre des services de vie scolaire, des services de communication, des services pédagogiques.

Le coût pour l'adhésion renouvelée au service au titre de l'année scolaire 2022-2023 est de 45 € TTC pour chaque école soit 90 € TTC par an. Cela comprend la mise à disposition du logiciel, l'assistance et l'accompagnement des utilisateurs.

Liste des Ecoles référencées :

- 0660465X -Bages66 - Ecole Maternelle Publique des Albères
- 0660606A -Bages66 – Ecole Elémentaire Publique du Canigou

La présente convention prend effet à la date de la signature (après visa préfectoral) pour l'année scolaire 2022-2023.

Elle sera reconduite tacitement sauf dénonciation de l'une des parties par lettre en RAR avant le 15 Août de l'année en cours pour l'année scolaire à venir.

La présente convention peut être modifiée en fonction de l'évolution possible des coûts et du mode de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de la Convention pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT),
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- **INSCRIT** la dépense au budget.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe



Christine AURICHE

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
04 OCT. 2022
COURRIER